

Consultation pour la conception et la réalisation d'un film de création : « Georges Fessy photographe »

2018/10/30

Sommaire

1. Contexte de la consultation
2. Le maître d'ouvrage
3. Objet de la consultation
4. Calendrier de conception et réalisation
5. Pièces à transmettre

1. Contexte de la consultation

Le photographe Georges Fessy, un des grands photographes d'architecture français, a photographié à de nombreuses reprises le Familistère de Guise et la Saline d'Arc-et-Senans. Le Familistère de Guise et la Saline royale d'Arc-et-Senans s'associent pour coproduire, en collaboration étroite avec le photographe, une exposition de ses œuvres, provisoirement intitulée « Gorges Fessy photographe », qui se tiendra :

- d'avril à septembre 2019 au Familistère de Guise ;
- au cours du premier semestre 2020 à la Saline royale d'Arc-et-Senans.

Un film sur le travail de Georges Fessy est coproduit à cette occasion par le Familistère de Guise et la Saline royale pour accompagner l'exposition.

2. Le maître d'ouvrage

La consultation est lancée par le Familistère de Guise.

Le Syndicat mixte du Familistère Godin (Aisne) est un établissement public formé en 2000 par le Département de l'Aisne et la Ville de Guise pour conduire le programme Utopia de valorisation du Familistère de Guise. Le syndicat mixte conçoit et réalise les opérations d'investissement nécessaires, gère l'ensemble du site et accueille le public (72 000 visiteurs en 2017) à travers sa régie de service public industriel et commercial. Le Familistère de Guise est un musée de site habité consacré au Familistère et aux utopies concrètes. Il s'étend sur un domaine bâti et non bâti de plusieurs hectares. Le

Familistère de Guise est un musée de France. Ses édifices sont classés aux monuments historiques. C'est aussi un lieu de diffusion du spectacle vivant et un espace de vie quotidienne. Le Familistère de Guise est un établissement culturel en milieu rural tout à fait singulier.

Contact : Frédéric Panni, directeur / fredericpanni@familistere.com

Plus d'informations sur le Familistère : www.familistere.com

Plus d'informations sur la Saline royale d'Arc-et-Senans : <http://www.salineroyale.com/>

3. Objet de la consultation

3.1 Le projet du film

Un film sur l'œuvre de Georges Fessy photographe d'architecture contemporaine, de patrimoine historique, de mode, d'objets d'art, de portraits, de paysages.

Un film de 20 à 30 minutes coproduit par le Familistère de Guise et la Saline royale d'Arc-et-Senans.

Le film comprend au moins quatre épisodes pouvant être diffusés séparément dans les salles d'exposition de chacun de lieux, mais dont l'ensemble forme un seul film documentaire original et cohérent. Le film pourra être vu dans la proximité des photographies exposées.

L'idée est que Georges Fessy commente des photographies choisies pour ce qu'elles peuvent lui faire dire sur son travail de photographe et son parcours de photographe : un commentaire tour à tour documentaire, anecdotique, technique, artistique et biographique. Quinze à vingt photographies pourraient être sélectionnées sur la centaine de photographies exposées.

Le film met en œuvre un dispositif simple et original donnant à voir à la fois une sélection de photographies de Georges Fessy et Georges Fessy les commentant. Le dispositif suscite la curiosité sur le plan visuel et donne une unité à l'ensemble.

Le film doit bien sûr donner envie de voir l'œuvre du photographe, mais aussi de faciliter la compréhension du travail du photographe, de ses choix, de sa capacité à intégrer l'inattendu, etc.. Le film est destiné à un large public de langue française et de langue étrangère. Une version avec sous-titrage en anglais sera proposée en option.

La sélection des photographies sera arrêtée en accord avec Georges Fessy par les coproducteurs et la réalisatrice ou le réalisateur du film. Le dispositif filmique sera approuvé par Georges Fessy et les coproducteurs. Les représentants des coproducteurs assisteront au tournage.

Le tournage pourrait avoir lieu à Lyon, chez le photographe, mais le lieu peut être défini en accord avec Georges Fessy suivant la proposition retenue à l'issue de la consultation.

À voir : films sur Georges Fessy

« Georges Fessy photographe. Au-delà des apparences », réalisation Pierre-Jean Amar, 2012, 33 min. : <https://www.youtube.com/watch?v=dDTxYfxcKkg>

« Autour de Georges Fessy », Projection-débat en présence du photographe, de Jean-Marc Ibos, architecte et de Jean-François Pousse, journaliste, Cité de l'architecture et du patrimoine, 2017, 110 min : <https://www.dailymotion.com/video/x5onl0w>

A voir : films de référence

« David Goldblatt, Structures I », Centre Gorges Pompidou, 2017, 10 min :

<https://www.youtube.com/watch?v=kpu5mMq2Z5Y>

« David Goldblatt. Some Afrikaners photographed », Centre Georges Pompidou, 2017, 12 min :

<https://www.youtube.com/watch?v=ZtMRskA3otA>

et les autres films de la série.

3.2 Offre de prix

L'offre de prix détaillée comprend la rémunération des auteurs et de l'ensemble du personnel artistique et technique, l'ensemble des frais techniques, de transport et d'hébergement (y compris ceux de Georges Fessy en cas de tournage hors de Lyon), l'acquisition des droits éventuels des tiers (architectes notamment), la cession aux coproducteurs de tous les droits d'exploitation du film sur tous supports, le montage du film complet et de ses différents épisodes, la compression du film et de ses différents épisodes dans les formats diffusables souhaités par le maître d'ouvrage, la réalisation d'une bande annonce de 60 à 180 secondes, la conservation du master pour une durée indéfinie. Le film est tourné en haute définition.

Une version sous-titrée en français et une version sous-titrée en anglais seront proposées, séparément, en option.

3.3 Missions artistiques, techniques et administratives de l'équipe de réalisation :

- rédaction d'un synopsis détaillé ;
- élaboration du dispositif filmique ;
- élaboration d'un séquençage détaillé ;
- casting éventuel ;
- organisation du tournage ;
- réalisation ;
- postproduction
- production déléguée.

4. Calendrier prévisionnel d'exécution des prestations

- 7 décembre 2018 : validation par Georges Fessy, les coproducteurs et la réalisation de la liste des œuvres commentées ;
- 14 décembre 2018 : approbation du synopsis et du séquençage par Georges Fessy et les coproducteurs ;
- 2 janvier 2019 – 15 février 2019 : tournage ;
- 15 mars 2019 : approbation du montage par Georges Fessy et les coproducteurs ;
- 15 mars - 6 avril 2019 : postproduction ;
- 10 avril 2019 livraison à Georges Fessy et aux coproducteurs.

5. Pièces à transmettre :

- 1 - une lettre de candidature, dûment signée par une personne ayant pouvoir pour engager le candidat (accompagnée d'un extrait Kbis ou d'un document justifiant des pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat) ;
- 2 - une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne fait pas l'objet de l'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ;
- 3 - en cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés ;
- 4 - une déclaration concernant le chiffre d'affaires global relatif aux fournitures, services ou travaux semblables aux prestations demandées au marché et réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles ;
- 6 - Une liste documentée de 5 réalisations comparables à l'objet de la présente consultation pour l'appréciation des références du candidat ;
- 7 – une présentation détaillée de l'équipe de réalisation ;
- 8 – une note d'intention sur l'objet de la consultation de 2 500 signes max. ;
- 9 – une offre de prix détaillée ;
- 10 – l'approbation du calendrier prévisionnel ci-dessus.
- 11 – le présent cahier des charges approuvé.

Dossier des pièces en format pdf en un envoi unique d'une taille inférieure à 5 Mo, à transmettre par courriel avant le 26 novembre à 12 h 00 à :

administration@familistere.com